



STAND FOR OUR PARENTS

- ASSOCIATION -

COMMUNICATION PUBLIQUE

PUBLIC COMMUNICATION

*Les Nations Unies envisagent de transférer nos parents vers le Rwanda.
Nous sommes leurs familles. Voici notre voix.*

*The United Nations is considering transferring our parents to Rwanda.
We are their families. This is our voice.*

8 mai 2026 · 8 May 2026

DIGNITÉ · JUSTICE · FAMILLE · ENSEMBLE



01

Qui parle

WHO IS SPEAKING

FR

- Enfants, conjoints, frères et sœurs et proches des détenus du TPIR, aujourd'hui placés sous la juridiction de l'IRMCT.
- Association à but non lucratif de droit belge, en cours de constitution.
- Nous portons la voix de familles innocentes — aucun de nos membres n'a été jugé.
- Nous nous adressons aux institutions, aux médias et au grand public, dans le respect du droit international.

EN

- *Children, spouses, brothers and sisters and relatives of the ICTR detainees, now under the jurisdiction of the IRMCT.*
- *A non-profit organization under Belgian law, currently being constituted.*
- *We carry the voice of innocent families — none of our members has been tried.*
- *We address the institutions, the media and the general public, in respect of international law.*



02

Pourquoi maintenant

WHY NOW

L'ONU examine un projet de transfert vers le Rwanda des détenus actuellement incarcérés au Bénin et au Sénégal. La décision est imminente.

The UN is examining a proposed transfer to Rwanda of detainees currently held in Benin and Senegal. The decision is imminent.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

S/2025/786

sur l'avenir du Mécanisme, bientôt examiné par le Conseil de sécurité · on the future of the Mechanism

6 avril 2026

Mémoire officiel des détenus au Président du Conseil de sécurité, exprimant leur opposition au transfert.

Official memorandum from the detainees to the President of the Security Council, opposing the transfer.

Mai · May 2026

Lettre formelle des familles à l'ONU, l'IRMCT, le Conseil de sécurité, le HCDH, le CICR et l'Union africaine.

Formal letter from the families to the UN, the IRMCT, the Security Council, the OHCHR, the ICRC and the African Union.



03 – SUR LE PLAN JURIDIQUE · ON LEGAL GROUNDS

Pourquoi le Rwanda n'est pas une option

WHY RWANDA IS NOT AN OPTION



Non bis in idem

Nul ne peut être jugé ou puni deux fois pour les mêmes faits (art. 14 §7 PIDCP ; art. 10 Statut TPIR). Des procédures parallèles au Rwanda exposeraient à une seconde condamnation.

No one may be tried or punished twice for the same acts. Parallel proceedings in Rwanda would risk a second conviction.



Non-refoulement

Aucun transfert vers un territoire où existe un risque réel de traitements inhumains (art. 3 CAT ; art. 7 PIDCP). Violations documentées par Amnesty (2024) et HRW (juil. 2025).

No transfer where a real risk of inhuman treatment exists. Violations documented by Amnesty (2024) and HRW (July 2025).



Respect de la volonté exprimée

Règle 59 des Règles Nelson Mandela et Résolution 2740 (2024) : le consentement et les objections des détenus doivent être pris en compte.

Rule 59 (Nelson Mandela Rules) and Resolution 2740 (2024): detainees' consent and objections must be taken into account.



Pratique des juridictions internationales

Refus constant de transférer des condamnés vers un État ayant un intérêt direct dans l'issue des procédures. Le Mécanisme, héritier du TPIR, y est tenu.

Constant refusal to transfer convicts to States with a direct interest in the outcome. The Mechanism, heir to the ICTR, is bound by this.



03 – SUR LE PLAN FACTUEL · ON FACTUAL GROUNDS

Ce que les faits établissent

WHAT THE FACTS ESTABLISH

- 1** Violations graves et persistantes au Rwanda, documentées par Amnesty International et Human Rights Watch : exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées, détention arbitraire, torture, lieux de détention non officiels.
Serious, persistent violations in Rwanda documented by Amnesty International and Human Rights Watch: extrajudicial executions, enforced disappearances, arbitrary detention, torture, unofficial detention facilities.
- 2** Absence de ratification, par le Rwanda, de la Convention internationale contre les disparitions forcées.
Rwanda's non-ratification of the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance.
- 3** Opposition formelle des détenus eux-mêmes, exprimée par le mémorandum collectif du 6 avril 2026.
The detainees' own formal opposition, through the collective memorandum of 6 April 2026.
- 4** Personnes acquittées ou ayant purgé leur peine, maintenues depuis des années dans une maison sécurisée au Niger, sans statut juridique clair.
Persons acquitted or having served their sentences, held for years in a secure house in Niger, without clear legal status.



04

Ce que représenterait un transfert

WHAT A TRANSFER WOULD MEAN FOR OUR FAMILIES

Au-delà du droit, ce transfert frapperait des familles innocentes — enfants, conjoints, frères et sœurs — sans aucune procédure judiciaire.
Beyond the law, this transfer would strike innocent families — with no judicial proceedings against them.

● Familles en exil sous protection internationale : un transfert de leurs proches au Rwanda rendrait tout lien familial impossible.
Families in exile under international protection would be unable to maintain any family link.

● Détenus âgés et fragilisés : un nouvel environnement sans accès garanti aux soins constituerait un risque sérieux.
Elderly detainees with health concerns would face serious risk without guaranteed care.

● Fin de toute visite : enfants et petits-enfants privés de toute possibilité réelle de connaître ou revoir leurs (grands-)parents.
The definitive end of visits: children and grandchildren deprived of ever knowing their (grand)parents.

● Familles restées au Rwanda : rendre visite aux détenus en toute sécurité deviendrait impossible.
Families still in Rwanda could not visit the detainees in safety.



05

Des solutions alternatives existent

ALTERNATIVE SOLUTIONS EXIST

Cinq voies, toutes juridiquement fondées et opérationnellement réalistes.

Five avenues, all legally grounded and operationally realistic.

1

Maintien des arrangements existants au Bénin et au Sénégal, avec un soutien financier adéquat de l'Organisation. *Maintain existing arrangements in Benin and Senegal, with adequate funding.*

2

Solution durable pour les personnes maintenues au Niger : réinstallation, statut juridique clair, protection effective. *A durable solution for the persons held in Niger: relocation, clear status, effective protection.*

3

Réexamen des demandes de libération anticipée (Directive du 15 mai 2020), dans le respect des droits de la défense. *Review of early-release applications (Directive of 15 May 2020), respecting defence rights.*

4

Désignation d'un État tiers neutre, sans lien avec le contexte des jugements. *Designation of a neutral third State, unconnected to the context of the judgments.*

5

Transfert du contrôle administratif aux États hôtes actuels (§28 du rapport S/2025/786), supervision de l'IRMCT maintenue. *Transfer of administrative control to current host States (§28, report S/2025/786), IRMCT supervision maintained.*



06 – PAR ORDRE D'URGENCE · IN ORDER OF URGENCY

Ce que nous demandons

WHAT WE ASK

- 1** Le retrait du Rwanda de la liste des États éligibles à recevoir des détenus du TPIR/IRMCT, formellement enregistré par le Conseil de sécurité. *Withdraw Rwanda from the list of eligible States, formally recorded by the Security Council.*
- 2** La suspension immédiate de toute mesure préparatoire à un transfert. *Immediately suspend any preparatory measure for a transfer.*
- 3** Une réponse immédiate, digne et durable à la situation des personnes maintenues au Niger. *An immediate, dignified and lasting response for the persons held in Niger.*
- 4** Le maintien et le renforcement des arrangements au Bénin et au Sénégal, avec le financement nécessaire. *Maintain and reinforce the arrangements in Benin and Senegal, with the necessary funding.*
- 5** La reconsidération de la Directive du 15 mai 2020 (non-rétroactivité) et une saisine du Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire et du Rapporteur spécial sur la torture. *Reconsider the Directive of 15 May 2020 and refer the matter to the UN Working Group on Arbitrary Detention and the Special Rapporteur on Torture.*
- 6** Une prise de position formelle de l'Union africaine en faveur du maintien des arrangements existants. *A formal position by the African Union in support of the existing arrangements.*



07

Notre appel

OUR CALL

Diplomates & institutions

DIPLOMATS & INSTITUTIONS

Des arguments juridiques solides, des sources publiques et vérifiables. Nous appelons à un examen attentif et à un dialogue constructif.

Solid legal arguments, public and verifiable sources. We call for careful examination and constructive dialogue.

Journalistes

JOURNALISTS

Cette histoire mérite d'être racontée. Entretiens et informations : contact@standforourparents.org

This story deserves to be told. Interviews and information on request.

Droits humains & avocats

HUMAN RIGHTS & LAWYERS

Vos analyses et votre soutien sont essentiels. Lettre formelle aux Nations Unies disponible sur demande.

Your analyses and support are essential. Formal UN letter available on request.

Grand public

THE PUBLIC

Partagez ce message. #StandForOurParents. Écrivez à vos élus avant la session de juin du Conseil de sécurité.

Share this message. Write to your representatives before the June Security Council session.



Nous ne nous taisons pas.

We will not remain silent.

Ce qui se joue ici dépasse le sort de quelques détenus : c'est la cohérence de la justice internationale et le respect dû à des familles innocentes.

What is at stake goes beyond a few detainees: it is the consistency of international justice and the respect owed to innocent families.

STAND FOR OUR PARENTS – ASSOCIATION

contact@standforourparents.org · [#StandForOurParents](https://www.instagram.com/StandForOurParents)

Document de communication publique – peut être librement partagé et reproduit. · Public communication document – may be freely shared and reproduced.

Fait à Bruxelles, le 8 mai 2026 · Done in Brussels, 8 May 2026